

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

PERMIS D'URBANISME – Dossier n° PU 54034 - 01/PFD/1995692

**Le projet suivant est soumis à enquête publique :**

- **Adresse du bien :** Clos des Etangs
- **Identité du demandeur :** BedRocks
- **Demande de :** permis d'urbanisme : Construire une immeuble de logements pour étudiants comprenant 28 unités de 5 chambres ou plus, des espaces communes, 1 appartement de concierge et un sous-sol avec un parking pour 14 voitures et 186 vélos et aménagement de la voirie en lien avec la nouvelle construction.

**Nature de l'activité principale :** Logement – Parking - voirie**Zone :** PRAS : zone de forte mixité

PPAS : N° 20 "ABORDS DU RING" approuvé par arrêté royal en date du 06/11/1956.

PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir (PL) 48395 délivré le 05/05/2014.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU ; Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours  
32) Logements dont la superficie de plancher dépasse 2.500 m<sup>2</sup>, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur ; Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions  
Art. 126§11 Dérogation à un permis de lotir ; dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) ; dérogation à l'art.8 du titre I du RRU (hauteur - constructions isolées) ; application de l'art. 153 §2.al 2&3 du COBAT (dérogation à un règlement communal d'urbanisme ou à un règlement des bâtiess)

**L'enquête se déroule :**À partir du **16/02/2026** et jusqu'au **17/03/2026** inclus**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels> (du 16/02/2026 au 17/03/2026)**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : Administration communale d'Anderlecht – **service Permis d'Urbanisme** - rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht
- du lundi au vendredi : de 8h30 à 11h30 (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))
- le lundi entre 18 heures et 20 heures (sur rendez-vous – tel. : 02/800.07.74 ou par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels))

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention de : service **Permis d'urbanisme** à l'adresse postale : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht au plus tard le **17/03/2026**
- Par courriel : [commissiondeconcertation@anderlecht.brussels](mailto:commissiondeconcertation@anderlecht.brussels)
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- **Le jeudi 26 mars 2026,**
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100 à 1070 Anderlecht

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Anderlecht, le 04/02/2026

Pour le Collège,

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Marcel VERMEULEN

Par délégation:

L'Echevine de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Françoise CARLIER

